

SOUSCRIPTION : MODE D'EMPLOI

PARTIE 1 - BULLETIN DE SOUSCRIPTION

- Dans le cadre : après avoir indiqué la date et le lieu de la souscription, vous devez signer
- Si la souscription se fait au moyen de biens en commun, la signature et la pièce d'identité des deux conjoints sont impératives
- Règlement :
 - Soit par **chèque**, libellé à à l'ordre de : **GFI FRANCE VALLEY FORÊTS III**
 - Soit par **virement** ; IBAN : **FR76 3000 3033 9200 0204 5772 189**
 - Soit par **prélèvement SEPA**, en complétant et signant le formulaire

PARTIE 2 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS

- Vous devez remplir la fiche de renseignements ; elle a pour but d'apprécier l'adéquation du produit avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière

LE DOSSIER COMPLET

- ☐ 1 exemplaire du Document d'Entrée en Première relation et Lettre de Mission (sauf si vous êtes déjà client)
- ☐ 1 exemplaire du Bulletin de Souscription
- ☐ 1 exemplaire de la Fiche de Connaissance Client
- ☐ 1 exemplaire du Test d'Adéquation aux produits GFI
- ☐ 1 copie d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport), ainsi que celle de votre époux(se) si votre souscription se fait au moyen de fonds communs
- ☐ 1 justificatif de domicile (de moins de 6 mois) - cf. ci-dessous pour les justificatifs acceptés(*)
- ☐ 1 RIB (relevé d'identité bancaire)
- ☐ 1 chèque de souscription à l'ordre de : **GFI FRANCE VALLEY FORÊTS III (ou copie de l'ordre de virement ou prélèvement SEPA)**

Dossier complet à renvoyer à :

FCPI-enligne.com / DCGA
47 rue Poterne 21200 BEAUNE
03 80 24 75 15 - contact@fcpi-enligne.com

(*) Justificatifs de domicile acceptés (de moins de 6 mois) :

- Si vous êtes propriétaire ou locataire - Facture de fournisseur d'accès Internet ; attestation d'assurance habitation ; facture ou échéancier (de l'année en cours) d'électricité ou de gaz ; facture d'eau ; facture de téléphone fixe ou mobile ; dernier avis de taxe foncière ou de taxe d'habitation ; dernier avis d'impôt sur le Revenu ou d'impôt sur la Fortune Immobilière
- Si vous êtes hébergé(e) par un tiers - Attestation d'hébergement, justificatif de domicile au nom du logeur et copie de sa pièce d'identité

Note : un Justificatif d'Origine des Fonds sera demandé lorsque le total cumulé des souscriptions sur 12 mois sera supérieur à 90.000 euros.

ATTESTATION DE PROPRIÉTÉ ET ATTESTATION FISCALE

Dès réception de votre dossier complet, vous recevrez votre attestation de propriété et attestation fiscale.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter : ☎ 03 80 24 75 15 @ contact@fcpi-enligne.com

Document d'entrée en première relation

conforme à l'article 325-3 du Règlement Général de l'AMF et à l'article L.520-1 du Code des assurances)

CHARTRE

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel
- Agir avec loyauté, compétence et diligence au mieux des intérêts de ses clients
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- S'enquérir de la situation de son client, de son expérience et de ses objectifs, afin d'avoir une approche patrimoniale globale pour formuler un conseil
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- Respecter le secret professionnel
- S'interdire de recevoir des fonds de ses clients en dehors des honoraires qui lui sont dus

DCGA / INVEST-enligne.com – Conseiller en investissements financiers référencé à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro 07002380 et adhérent de la Chambre Nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers - Gérant : Julien Dupont - SARL au capital de 270 000 € - RCS DIJON 378 347 835 - domiciliée au **47 rue Poterne 21200 BEAUNE** - 03 80 24 75 15 contact@invest-enligne.com

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) qualité de :

Conseil en investissements financiers

- Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
- Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : Néant
- Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise

Courtier en assurance dans la catégorie b

- Courtier en assurance inscrit sur le registre des intermédiaires en assurance (ORIAS) sous le numéro 07002380 positionné dans la catégorie «b» n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. DCGA / INVEST-enligne.com peut notamment travailler avec : Suravenir, E-Cie Vie, Spirica...
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : Néant

Démarcheur bancaire et financier

- Notamment pour les opérations et service proposés par les établissements suivants : Vatel Capital, 123IM, ODDO, Alto Invest, Extend AM...(liste pouvant évoluer)

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

- Titulaire de la carte de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 2102 2018 000 034 122 délivrée par la CCI.
- Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.
- Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle n°223866 de la compagnie MMA-IARD Assurances Mutuelles 14 boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans cedex 9

Courtier en Opérations de Banques et en Service de Paiement

- Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : Néant
- Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet détenue par un établissement de crédit, de financement ou de paiement : Néant
- Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital détenue par le cabinet dans un établissement de crédit, de

financement ou de paiement (le niveau de cette participation peut vous être communiqué sur simple demande) : Néant

- Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription

Données personnelles

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunication.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose sur ses données d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès qu'il peut exercer auprès de DCGA/Invest-enligne.com.

Certains des traitements réalisés à partir des données collectées sont automatiques. Ils sont nécessaires dans notre activité pour répondre à certaines de ses exigences réglementaires, en particulier la détermination d'un profil client et/ou la génération de proposition d'allocations adaptées. La personne concernée peut à tout moment demander un traitement unitaire de ses données en contactant l'un de nos conseillers, joignable au 03 80 24 75 15 ou en adressant sa demande à contact@invest-enligne.com.

Informations relatives au traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution, 61 rue Taibout 75436 Paris Cedex 09.

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès de votre part, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.

Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine dans le cadre de ces missions de contrôle.

Sites Internet :

www.amf-france.org

www.orias.fr

www.cnif.fr

Je soussigné (e) atteste avoir reçu ce document lors de notre premier entretien.

Fait à Le

Signature Client

Lettre de Mission

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de cette confiance. Nous vous avons remis le document d'entrée en première relation comportant les mentions prescrites par l'article 325-5 du règlement général de l'AMF.

Cette lettre de mission a pour objet de définir et de contractualiser les conditions et les modalités de notre intervention.

1. MODALITE DE NOTRE PRESTATION

Lors de notre précédent entretien vous nous avez fait part des axes de réflexion qui vous semblent déterminants et sur lesquels vous souhaitez que nous portions l'accent compte tenu de vos objectifs patrimoniaux.

Afin de répondre à votre attente, nous vous proposons de :

- ☐ Réaliser un audit de votre situation patrimoniale actuelle sur les plans économiques, juridiques ou fiscaux
- ☐ Evaluer votre politique de placement et d'épargne actuelle et mettre en place une stratégie de gestion à moyen long terme intégrant vos objectifs et critères de gestion personnels
- ☐ Vous conseiller dans les allocations d'actifs de vos placements financiers, assurance-vie, immobiliers
- ☐ Etudier les moyens de valoriser votre épargne
- ☐ Préparer la transmission de votre patrimoine
- ☐ Etudier les moyens de préparer votre retraite
- ☐ Autre :

Votre patrimoine global ou vos objectifs de placement sont amenés à évoluer dans le temps. Pour cette raison, nous pourrions vous proposer de :

- ☐ Vous tenir informé de tous les types de placements financiers / assurance-vie / immobiliers qui répondraient à votre problématique patrimoniale
- ☐ Convenir d'un rendez-vous, chaque fois que vous le jugerez nécessaire, pour faire le point sur votre situation patrimoniale
- ☐ Vous accompagner, à votre demande, dans vos démarches auprès des intermédiaires financiers, des autorités administratives ou de conseillers juridiques et fiscaux

Notre mission débutera à réception d'un exemplaire de la présente lettre de mission signée par vos soins.

Nous collecterons l'ensemble des éléments patrimoniaux qui nous permettra d'avoir connaissance de votre situation financière, de votre expérience et de vos objectifs en matière d'investissement.

A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous conviendrons d'un rendez-vous de présentation de nos préconisations.

Vous pourrez alors choisir de mettre en œuvre la stratégie que vous aurez retenue avec le ou les professionnels de votre choix. Nous espérons que vous nous accorderez votre confiance pour leur mise en œuvre.

2. MODALITES SPECIFIQUES A L'ACTIVITE DE CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Comme indiqué dans le document d'entrée en relation, si dans le cadre de notre mission nous devons vous prescrire des conseils en investissements financiers, ce conseil reposera sur l'analyse d'un éventail des différents types d'instruments financiers ou services d'investissements proposés sur le marché.

Vous trouverez dans notre document d'entrée en relation la liste des établissements promoteurs de produits avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Si notre relation était appelée à devenir durable, les comptes rendus de nos conseils en investissements financiers vous seraient transmis annuellement.

3. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET LES STRATEGIES D'INVESTISSEMENTS PROPOSEES

Le conseil qui vous sera rendu sera formalisé dans une déclaration d'adéquation qui vous fournira des informations sur les instruments financiers et les stratégies d'investissement proposés. Cette déclaration d'adéquation inclura également des orientations et des mises en garde appropriées sur les risques et caractéristiques de ces instruments et stratégies tels que les risques de perte en capital, la volatilité, la liquidité, etc.

4. COUTS ET REMUNERATIONS

Concernant le budget relatif à cette mission et compte tenu des problématiques évoquées lors de notre entretien, nous estimons que cette mission pourra être rémunérée par des commissions et/ou des rétrocessions de commissions versées par les établissements promoteurs de produits liées aux investissements que vous réaliserez par l'intermédiaire de notre cabinet.

Pour votre information, lorsque la prestation de conseil en investissements financiers est suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, nous pourrions recevoir le cas échéant :

- Frais uniques : frais de dépôt, de résiliation et coûts de transfert, de structuration...
- Frais récurrents : frais de gestion, de conseil, de garde, de service, financiers...
- Coûts relatifs aux transactions : commissions de courtage, frais d'entrée, frais de change...
- Coûts marginaux et frais associés aux services auxiliaires : coûts de recherche et commissions liées aux résultats.

5. CONFIDENTIALITE

En application de l'article 325-4 du règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine ou aux autorités de tutelle dans le cadre de leurs missions de contrôle.

6. DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

Il est ici précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Lors de notre mission, nous pourrions être amenés à demander à vos conseils habituels, avec votre accord, de bien vouloir nous communiquer tous renseignements utiles.

En outre, vous vous engagez par la signature de ce document à un devoir d'information et de coopération sincère et exhaustive. Dans le cadre du suivi patrimonial, vous vous engagez à nous faire part de toute opération, d'ores et déjà réalisée ou à venir, qui affecterait votre situation patrimoniale afin que nous puissions exercer notre devoir de conseil.

Par la présente, vous autorisez les établissements financiers ou compagnies d'assurance à communiquer à notre cabinet, et le cas échéant, à nos prestataires de services informatiques, l'ensemble des informations concernant vos investissements et vos données personnelles d'ordre civil, patrimonial, financier ou autres. Cette communication facilite le respect de nos obligations en matière de suivi et d'archivage issues de la Directive relative aux marchés d'instruments financiers dite « MIF2 ».

Le site INVEST-enligne.com vous est présenté par DCGA, Cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine

SARL au capital de 270 000 € - RCS DIJON 378 347 835 – Code APE N° 7022 Z – Enregistré sous le N°ORIAS : 07 002 380 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en Investissement Financier, Courtier d'Assurance et de Réassurance, Courtier en Opération de Banque et en Services de Paiement - Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle n°223866 de la compagnie MMA-IARD Assurances Mutuelles 14 boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans cedex 9. Membre de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers) - Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce CPI 2102 2018 000 034 122) ne peut recevoir aucun fonds effets ou valeur.

Notre mission fera l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction tous les ans. Chacune des parties pourra y renoncer après un délai de préavis d'un mois.

7. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Au sein de notre cabinet nous prenons très au sérieux la confidentialité et la sécurité des données nominatives personnelles que nous recevons de nos clients. Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Julien DUPONT en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les informations collectées sont susceptibles d'être transmises d'une manière générale à nos partenaires dont notamment nos partenaires informatiques, financiers et compagnies d'assurance.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément

à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au contact@invest-enligne.com.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

8. LITIGE

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois, à compter de la réception de la réclamation, pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (http://www.amf-france.org/le_mediateur)

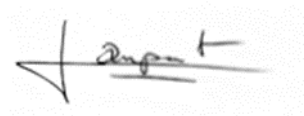
- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS (<http://www.mediateur-conso.cmap.fr> – consommation@cmap.fr)

En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

Fait en deux exemplaires

ALe

Pour INVEST-enligne.com / DCGA
Julien DUPONT



Signature du(es) Client(s)

NOM Prénom.....

NOM Prénom.....

Groupement Forestier d'Investissement à capital variable, autorisé à faire offre au public,
au capital minimum de 760.000 euros - N° SIREN 881 198 014
Siège social : 11 rue Roquépine - 75008 Paris - Tél : 01 82 83 33 85 - E-mail : contact@france-valley.com
Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine forestier

Règlement Général sur la Protection des Données : Les données à caractère personnel dans le présent document sont collectées par France Valley, en sa qualité de responsable de traitement et découlent des obligations réglementaires, notamment en matière de lutte anti-blanchiment et de financement du terrorisme. Elles ont pour finalités et fondements l'exécution des mesures précontractuelles ou contractuelles. Ces données sont conservées tant que vous restez Associé du Groupement Forestier et au cours des 5 années suivant la perte de cette qualité. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation des traitements et de portabilité des données qui vous concernent en vous adressant à France Valley - 11 rue Roquépine 75008 Paris. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL. Ces données sont obligatoires pour le traitement de la demande de souscription.

GFI FRANCE VALLEY FORÊTS III

Modalités relatives à la souscription

Date d'ouverture : 20 mars 2020

Montant du capital social initial : 200 euros, divisé en 1 part de 150 euros de valeur nominale.

Montant du capital social au 20/03/2020 : 760 500 euros, divisé en 5 070 parts de 150 euros de valeur nominale.

Montant du capital social statutaire maximal : 60 000 000 euros, divisé en 400 000 parts de 150 euros de valeur nominale. Il a été décidé, en Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mars 2020, de porter le capital social statutaire maximal à 60 000 000 euros.

Prix de souscription :	<u>Valeur nominale :</u>	150 euros
	<u>Prime d'émission :</u>	50 euros, dont commission de souscription : 20 euros (10 % du prix de souscription, prime d'émission incluse)
	Prix de souscription d'une part :	200 euros (ce prix s'entend net de tous autres frais, hors droits d'entrée)
	Valeur de retrait d'une part :	180 euros (valeur de vente)

Minimum de souscription : cinq (5) parts

Modalités de règlement : le règlement s'effectue à l'ordre du GFI FRANCE VALLEY FORÊTS III au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription auquel s'ajoute les droits d'entrée (210 euros incluant 5% de droits d'entrée x Nombre de parts souscrites). Le règlement correspondant doit être joint obligatoirement.

Le bulletin de souscription devra être adressé, dûment rempli, à : FRANCE VALLEY - Service Souscription - 11 rue Roquépine 75008 Paris.

Date de jouissance : à partir du 1^{er} jour qui suit le 1^{er} mois de souscription, accompagnée du règlement afférent.

Responsabilité à l'égard des tiers : la responsabilité de chaque Associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la Société.

Fiscalité : le GFI FRANCE VALLEY FORÊTS III bénéficie du régime fiscal imposant le revenu entre les mains de chaque Associé. L'Associé n'est pas imposé sur le dividende qu'il perçoit mais sur la fraction (calculée au prorata de ses droits et compte tenu de la date de mise en jouissance de ses parts) du revenu net de la Société.

Les revenus sont de trois natures : Forestiers (revenus issus des ventes de bois, soumis au forfait cadastral ; ce forfait étant réduit, les revenus forestiers sont faiblement taxés), Fonciers (revenus de chasse, taxés au régime de droit commun pour les revenus fonciers, au régime réel ou micro-foncier) et Financiers (régime de droit commun pour les revenus de capitaux mobiliers).

Distribution : la commission de souscription, comprise dans le prix de la part, est de 10 %. Le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

FACTEURS DE RISQUES

L'investissement en parts de GFI est un placement dont la rentabilité est fonction :

- Des revenus potentiels qui vous seront versés. Ceux-ci dépendent de la maturité des forêts, des programmes de coupes, de la croissance naturelle des peuplements et de la conjoncture économique et forestière. Ces revenus, non garantis, sont par nature irréguliers et seront sujets à l'Assemblée Générale des Associés et ne sont donc pas automatiques.
- Du montant du capital que vous percevrez lors du retrait de vos parts ou le cas échéant de la liquidation du GFI. Ce montant n'est pas garanti et dépendra de l'évolution à la hausse comme à la baisse du marché de la forêt (par exemple liés à la variation de la production de bois en qualité, en volume et en valeur, le prix du bois n'étant pas constant dans le temps et aux aléas climatiques tels que les tempêtes, et les incendies) sur la durée du placement ainsi que du niveau de la demande.

Les parts de GFI doivent être acquises dans une optique de long terme et de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée est de 10 ans.

L'investissement en parts de GFI comporte un risque de perte en capital, le capital investi n'est pas garanti.

Ce placement est considéré comme peu liquide. Les modalités de retrait (vente) des parts de GFI sont liées à l'existence ou non d'une contrepartie, la Société ne garantissant ni la revente de vos parts, ni le retrait.

En cas de blocage des retraits, les cessions de parts pourront être réalisées sur le marché secondaire, lors de la confrontation périodique des ordres d'achat et de vente des parts du GFI. En aucun cas les mêmes parts d'un associé ne peuvent faire l'objet à la fois d'une demande de retrait et être inscrites sur le registre des ordres de vente sur le marché secondaire.

En cas de souscription à crédit, si les revenus attachés aux parts souscrites à crédit ne sont pas suffisants pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse de la valeur de retrait des parts, le souscripteur devra payer la différence. En outre, en cas de défaillance au remboursement du prêt consenti, l'établissement prêteur pourrait demander la vente des parts de GFI, pouvant entraîner une perte de capital.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le GFI FRANCE VALLEY FORÊTS III est un GFI pouvant statutairement recourir à l'endettement à hauteur de 30 % maximum de la valeur comptable des actifs pour financer ses investissements.

Dès lors, le montant du capital qui sera perçu lors du retrait des parts ou, le cas échéant, lors de la liquidation de la Société, sera subordonné au remboursement préalable de l'emprunt contracté par le GFI.

La Note d'Information prévue par l'article L. 412-1 du Code Monétaire et Financier a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le Visa GFI n° 19-04 en date du 20 mars 2020.

FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT

ÉTAT CIVIL

Nom

Prénom

☐ Toutes les autres informations me concernant, en particulier ma situation familiale, sont déjà précisées dans le Bulletin de Souscription.
Je certifie être majeur(e) et avoir ma pleine capacité juridique (c'est-à-dire ne pas être sous mesure de protection) : ☐ Oui ☐ Non

SITUATION CLIENT (NOTAMMENT FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE)

Nombre d'enfants à charge :

 Profession du conjoint/partenaire : _____

Patrimoine : ☐ Inférieur à 75 K€ ☐ Entre 75 K€ et 150 K€ ☐ Entre 150 K€ et 500 K€ ☐ Entre 500 K€ et 1,3 M€
☐ Entre 1,3 M€ et 2,6 M€ ☐ Entre 2,6 M€ et 5 M€ ☐ Supérieur à 5 M€

dont : Immobilier :%
Assurance vie :%
Placements financiers :%
Trésorerie :%
Forêts :%
Autre (précisez) :%
Total : 100%

Composition : Détenez-vous une résidence principale, secondaire ou locative ? ☐ Oui ☐ Non
Détenez-vous des titres non cotés ou des FCPI ou des FIP ? ☐ Oui ☐ Non

Revenus annuels du foyer fiscal : ☐ Inférieurs à 30 K€ ☐ Entre 30 K€ et 50 K€ ☐ Entre 50 K€ et 75 K€
☐ Entre 75 K€ et 100 K€ ☐ Entre 100 K€ et 150 K€ ☐ Supérieurs à 150 K€

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ? ☐ Oui ☐ Non

PPE (Personne Politiquement Exposée) :

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante(*) ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante(*) ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Quel est le lien avec l'investisseur ou son représentant ? _____

EXPERIENCE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Sur quels actifs avez-vous déjà investi et à quelle fréquence ?	Peu d'opérations	Opérations fréquentes
☐ Actions ou OPCVM/FIA actions	☐	☐
☐ Obligations ou OPCVM/FIA en obligations	☐	☐
☐ OPCVM/FIA monétaires	☐	☐
☐ Bons de souscription, warrants, certificats	☐	☐
☐ Diversification (SCPI, OPCI, FCPI, FIP, FCPR/FPCI, holdings)	☐	☐
☐ Autres opérations (mandats, etc... précisez) : _____		

ORIGINE DES FONDS

Origine des fonds : ☐ Épargne ☐ Héritage ☐ Donation ☐ Vente immobilière ☐ Emprunt ☐ Primes exceptionnelles
☐ Emprunt bancaire ☐ Autre (précisez) : _____

OBJECTIFS(S)

Objectif(s) du placement : ☐ Diversification ☐ Réduction fiscale ☐ Transmission de patrimoine ☐ Valorisation d'un capital
☐ Autres (précisez) : _____

Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance de la documentation relative au produit auquel il souscrit et avoir eu toutes les informations lui permettant d'y souscrire en pleine connaissance de cause, notamment en termes de risque de perte en capital et de durée d'investissement.

Il s'engage à informer la Société de Gestion, sans délai, d'une modification de ses données (état civil, adresse, régime matrimonial, nationalité...).

Il déclare avoir pris connaissance de sa classification en tant que "client non professionnel". Il dispose toutefois de la liberté de demander un changement de classification par courrier en "client professionnel".

Signature du souscripteur

Fait à : _____

Le : _____

(*) En tant que : Chef d'Etat, Membre d'un Gouvernement ou de la Commission Européenne, Membre d'un Parlement ou du Parlement Européen, Membre d'une Cour Suprême, d'une Cour Constitutionnelle ou d'une haute juridiction, membre d'une Cour des Comptes, Dirigeant ou membre de la direction d'une banque centrale, Ambassadeur, haut diplomate, Consul, Officier général ou Officier supérieur assurant le commandement d'une armée, Membre de la direction d'une entreprise publique, Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité (ex : OLAN, ONU, BCE...).

TEST D'ADEQUATION AUX PRODUITS GFI

Il est rappelé, en tant que de besoin, que la Société de Gestion France Valley ne fournit pas de conseil en investissement.

Les réponses aux questions figurant dans le présent questionnaire auront une influence sur l'appréciation, par France Valley, de l'adaptation du produit aux besoins du client.

Il est expressément rappelé au client que France Valley pourra lui refuser la souscription aux parts de GFI si elle estime que cette dernière ne correspond pas aux attentes du client.

CONNAISSANCE DU PRODUIT

1. Avez-vous déjà souscrit des parts de Groupement Forestier ?

☐ Oui ☐ Non

2. Connaissez-vous les risques liés aux investissements en parts de Groupement Forestier ?

☐ Oui ☐ Non^(*)

() Si la réponse est non, nous vous invitons à lire les avertissements dans la plaquette et à cocher la mention ci-dessous précisant que vous en avez pris connaissance :*

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des éléments de risques relatifs à la souscription de parts de Groupement Forestier.

3. Quel est, selon vous, votre niveau de connaissance du fonctionnement des Groupements Forestiers ?

☐ Débutant ☐ Confirmé

4. Selon vous, le Groupement Forestier garantit-il le capital ?

☐ Oui ☐ Non

5. Selon vous, le délai de revente des parts est-il garanti ?

☐ Oui ☐ Non

6. Avez-vous connaissance des frais et charges liés à l'achat de parts et au fonctionnement des Groupements Forestiers ?

☐ Oui ☐ Non^(*)

() Note : concernant les frais et charges, vous pouvez vous reporter à la plaquette commerciale ou aux statuts du Groupement Forestier.*

7. Quel est votre horizon de placement en parts de Groupements Forestiers ?

☐ Inférieur à 5 ans ☐ 5 à 10 ans ☐ Supérieur à 10 ans

8. Quel degré de risque êtes-vous prêt à supporter pour cet investissement ?

☐ Aucun risque (pas de perte en capital) ☐ Risque modéré ☐ Risque élevé

9. Compte tenu de votre situation financière et patrimoniale, quelle est votre capacité à subir des pertes ?

☐ Pas de perte en capital ☐ Perte du capital ☐ Perte en capital limitée

10. L'investissement envisagé représente-t-il une part modérée de votre patrimoine (< 15%) ?

☐ Oui ☐ Non

11. Avez-vous pris en compte une durée minimale de 5 ans de détention si vous souhaitez bénéficier de réductions fiscales ?

☐ Oui ☐ Non

Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire, en toute connaissance de cause, des parts de GFI.

L'investissement en parts de GFI est en adéquation avec mon expérience, mes besoins, mes objectifs d'investissement et ma situation financière.

Fait à : _____

Le : _____

Signature du souscripteur

Référence unique du mandat	MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA PONCTUEL																GFI FRANCE VALLEY FORÊTS III		
	G	F	I	-	F3	-		F	V	0						-			0

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez : -1- le GFI FRANCE VALLEY FORETS III à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et -2- votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du GFI FRANCE VALLEY FORÊTS III.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Conformément à la réglementation, le créancier (le GFI FRANCE VALLEY FORÊTS III, par l'intermédiaire de FRANCE VALLEY) doit vous notifier la Référence Unique de ce Mandat (RUM). Afin de permettre l'enregistrement de votre souscription sans décalage, et avec votre accord, FRANCE VALLEY vous communiquera cette référence (RUM) par e-mail au plus tard l'avant-veille du prélèvement effectif du montant de votre souscription sur votre compte bancaire ci-dessous indiqué. Il s'agira là d'une simple information qui ne nécessitera aucune action de votre part.

Nom du créancier GFI FRANCE VALLEY FORÊTS III

Identification créancier SEPA FR74ZZZ869DA3

Numéro et nom de la rue 11 rue Roquepine

Code Postal et Ville 75008 PARIS

Pays FRANCE

Type de Paiement	Paiement ponctuel
------------------	-------------------

Veuillez compléter impérativement les champs marqués *

Votre Nom (Nom / Prénom du débiteur)	* Nom * Prénom
Votre adresse (Numéro et nom de la rue)	*
(Code Postal et Ville)	* Code postal * Ville
(Pays)	*
Les coordonnées de votre compte (RIB à joindre)	* Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number) Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)
Signé	* A * Le
Signature(s)	* Veuillez signer ici :
Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de traitement FRANCE VALLEY pour l'exécution de la souscription, le traitement des opérations, le respect des obligations réglementaires, légales, comptables et fiscales ainsi que le développement et la prospection commerciale. Veuillez noter que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, à la portabilité ainsi qu'un droit d'opposition notamment à l'envoi de communications marketing. Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Pour exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : FRANCE VALLEY - Service Associés - 11 rue Roquepine 75008 Paris (associates@france-valley.com).

Règlement Général sur la Protection des Données : Les données à caractère personnel dans le présent document sont collectées par France Valley, en sa qualité de responsable de traitement et découlent des obligations réglementaires, notamment en matière de lutte anti-blanchiment et de financement du terrorisme. Elles ont pour finalités et fondements l'exécution des mesures précontractuelles ou contractuelles. Ces données sont conservées tant que vous restez Associé du GFI et au cours des 5 années suivant la perte de cette qualité. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation des traitements et de portabilité des données qui vous concernent en vous adressant à France Valley - 11 rue Roquépine 75008 Paris. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL. Ces données sont obligatoires pour le traitement de la demande de souscription si votre règlement se fait par prélèvement SEPA.

A retourner à : **FRANCE VALLEY**
Service Associés
11 rue Roquepine
75008 PARIS

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier :